UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

COMPOSITION DES JURYS
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPÉ)
Année universitaire 2020-2021

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master MEEF, 2nd degré, Parcours Langues, spécialités Allemand-Anglais-Espagnol 1ère année** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2020-2021

Président(e) : Célia SCHNEEBELI, MCF

Membres :
Alain BOULEY, professeur certifié
Bénédicte BRÉMARD, PU
Lucie CORBIN, MCF ou son représentant
Sylvie MARCHENOIR, MCF
Elsa LANG RIPERT, professeure certifiée

Suppléants :
Sandrine DOURU, professeure certifiée et AFA

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'INSPÉ et sur le site internet de l'INSPÉ.

Fait à DIJON, le 30 novembre 2020

La Directrice de l'INSPÉ
Elsa LANG RIPERT